





Flash Economie

12 juillet 2023 [n° 419]

Quelle est la responsabilité de la mondialisation dans le recul de l'emploi industriel ?

Nous regardons les évolutions de l'emploi dans l'industrie manufacturière aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne et au Japon.

Il y a trois causes essentielles au recul du poids de l'emploi industriel dans l'emploi total :

- le recul du poids des produits industriels dans la demande totale de biens et services ;
- les délocalisations de la production industrielle vers les pays émergents (y compris les pays d'Europe centrale);
- les gains de productivité plus rapides dans l'industrie que dans le reste de l'économie.

Nous estimons que:

- 56 % aux États-Unis ;
- 80 % au Royaume-Uni ;
- 11 % en Allemagne ;
- 25 % en France ;
- 42 % en Italie ;
- 43 % en Espagne ;
- 0 % au Japon ;

du recul du poids de l'emploi industriel dans l'emploi total depuis 1995 est dû aux délocalisations vers les pays émergents.



Patrick Artus

Tel: +33 (1) 58 55 15 00
patrick.artus-ext@natixis.com
www.research.natixis.com
@PatrickArtus



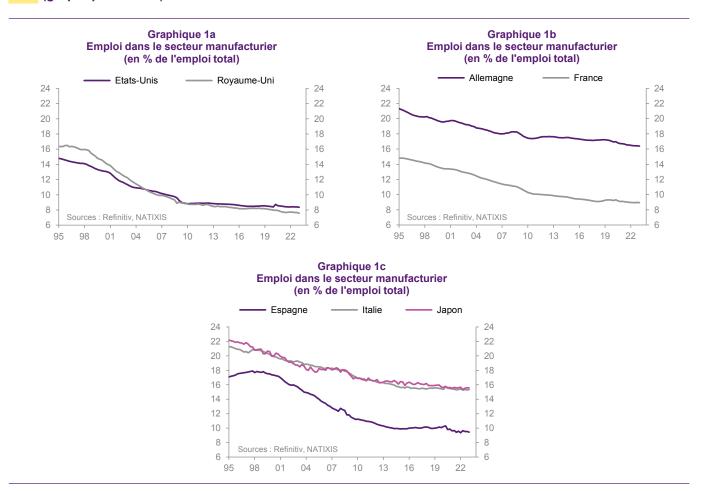




Recul du poids de l'emploi industriel dans l'emploi total

Nous comparons les évolutions observées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne et au Japon.

Dans tous ces pays, le poids de l'emploi industriel dans l'emploi total a reculé depuis le milieu des années 1990 (graphiques 1a/b/c).



Il y a trois causes possibles du recul de l'emploi industriel dans l'emploi total :

- le recul du poids de la demande de produits industriels dans la demande totale de biens et services ;
- les délocalisations de la production industrielle vers les pays émergents ;
- les gains de productivité plus rapides dans l'industrie que dans le reste de l'économie.

Première cause possible du recul du poids de l'emploi industriel : recul du poids de la demande de produits industriels

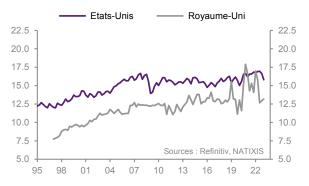
Les graphiques 2a/b/c montrent le poids de la demande intérieure de produits manufacturés dans la demande totale de biens et services.





Graphique 2a

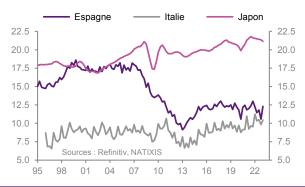
Demande intérieure de produits manufacturés (en % de la demande intérieure totale de biens et services)



Graphique 2b
Demande intérieure de produits manufacturés (en % de la demande intérieure totale de biens et services)



Graphique 2c
Demande intérieure de produits manufacturés (en % de la demande intérieure totale de biens et services)



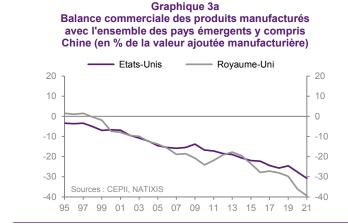
La baisse de ce poids refléterait une déformation de la demande de biens et services vers les services au détriment de l'industrie.

On voit que le seul pays où on observe une baisse du poids de l'industrie dans la demande intérieure totale est l'Espagne.

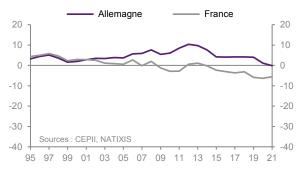
Donc la réponse est non.

Deuxième cause possible du recul du poids de l'emploi industriel : les délocalisations vers les pays émergents

Les graphiques 3a/b/c montrent la balance commerciale pour les produits industriels avec les pays émergents (il faut bien sûr tenir compte de l'évolution des importations et des exportations vers les pays émergents).



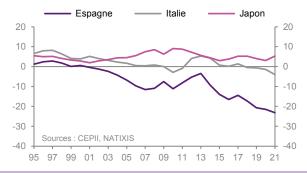
Graphique 3b
Balance commerciale des produits manufacturés
avec l'ensemble des pays émergents y compris
Chine (en % de la valeur ajoutée manufacturière)







Graphique 3c
Balance commerciale des produits manufacturés
avec l'ensemble des pays émergents y compris
Chine (en % de la valeur ajoutée manufacturière)



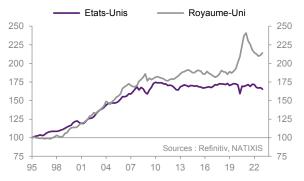
On voit une dégradation nette de la balance commerciale avec les pays émergents aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Espagne.

Troisième cause possible du recul du poids de l'emploi industriel : gains de productivité plus rapides dans l'industrie manufacturière

La troisième cause possible du recul du poids de l'emploi manufacturier dans l'emploi total est des gains de productivité plus rapides dans l'industrie manufacturière que dans l'ensemble de l'économie.

Les graphiques 4a/b/c montrent que la productivité dans l'industrie augmente plus vite partout que la productivité dans l'ensemble de l'économie

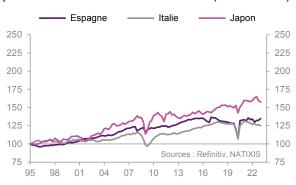
Graphique 4a Ratio : productivité dans le secteur manufacturier / productivité de l'ensemble de l'économie (100 en 1995:1)



Graphique 4b Ratio : productivité dans le secteur manufacturier / productivité de l'ensemble de l'économie (100 en 1995:1)



Graphique 4c Ratio : productivité dans le secteur manufacturier / productivité de l'ensemble de l'économie (100 en 1995:1)







Synthèse : quelle est la responsabilité des délocalisations vers les pays émergents dans le recul du poids de l'emploi manufacturier dans l'emploi total ?

Le Tableau 1 montre la partie du recul du poids de l'emploi manufacturier dans l'emploi total qui est due aux délocalisations vers les pays émergents ; nous mesurons cette perte du poids de l'emploi industriel dans l'emploi total comme la croissance du déficit commercial pour les produits industriels vis-à-vis des pays émergents rapportée à la valeur ajoutée industrielle.

Tableau 1 : Grands pays de l'OCDE : part du recul de l'emploi manufacturier due aux délocalisations vers les émergents (en %)

Pays	Part du recul de l'emploi manufacturier due aux délocalisations vers les émergents (en %)
Royaume-Uni	80
Etats-Unis	56
Espagne	43
Italie	42
France	25
Allemagne	11
Japon	0

Source : NATIXIS

L'essentiel du recul du poids de l'emploi manufacturier dans l'emploi total est dû :

- aux États-Unis et au Royaume-Uni, aux délocalisations ;
- en Espagne, aux gains de productivité, au recul de la demande pour les produits industriels et aux délocalisations;
- en Italie, aux gains de productivité et aux délocalisations ;
- au Japon, en France et en Allemagne, aux gains de productivité.





Avertissement

Cette communication à caractère promotionnel et les informations qu'elle contient (pièces jointes comprises) s'adressent exclusivement à une clientèle de professionnels, de contreparties éligibles ou d'investisseurs qualifiés

Ce document (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et ne peut être divulqué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous avez recu ce document ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur.

La distribution, la possession ou la remise de ce document dans, depuis ou vers certaines juridictions peut être limitée voire illégale. Les personnes recevant ce document doivent s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne ne peuvent être tenus responsables à l'encontre de toute personne de la distribution, de la possession ou de la remise de ce document dans, depuis ou vers quelque juridiction que ce soit.

Ce document a été élaboré par nos économistes. Il ne doit pas être considéré comme une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. En conséquence, il n'est soumis à aucune interdiction de transaction en amont de sa diffusion.

Ce document et toutes ses pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à une diffusion générale, et les produits et

services qui y sont décrits ne prennent pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou tout besoin particulier d'un destinataire spécifique. Ce document (pièces jointes comprises) ne doit pas être considéré comme une offre ou une sollicitation en vue d'une vente, d'un achat ou d'une souscription.

Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme la confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité.

Ce document et toutes ses pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis.

Natixis n'a ni vérifié ni effectué d'analyse indépendante des informations contenues dans ce document. Par conséquent. Natixis ne fait aucune déclaration, n'offre aucune garantie, ni ne prend aucun engagement, explicite ou implicite, envers les readus no interest of the control of énoncées dans ce document.

Les cours et les marges sont mentionnés à titre indicatif seulement et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis en fonction, notamment, des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'une modélisation quantitative d'éventuels évènements futurs, susceptibles de se réaliser ou non, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment et sans préavis.

Sauf indication contraire, les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent ceux de son (ses) auteur(s) et ne traduisent en aucun cas les opinions de toute autre personne ou de Natixis. Les informations ne sont pas censées avoir été mises à jour après la date indiquée sur la page frontispice du document, et la remise de ce document ne constitue pas une déclaration de quiconque indiquant que ces informations ont pu être mises à jour après cette date.

Natixis ne saurait être tenue responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur la base des informations figurant dans ce document, et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée (le cas échéant) avec vos objectifs et vos contraintes, et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risque.

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce rapport reflétent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce rapport n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document. Les opinions et avis personnels des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document.

Natixis peut se trouver en conflit d'intérêts: Natixis peut, de temps à autre, à titre de principal ou d'agent, participer à diverses activités dans le monde entier, détenir des positions, vendre ou acheter, ou être teneur de marché pour des valeurs mobilières, des instruments financiers ou d'autres actifs sous-jacents des instruments concernés par cette présentation. Les activités de Natixis en rapport avec ces instruments peuvent avoir un impact sur le cours des actifs sous-jacents concernés et donner naissance à des intérêts ou devoirs conflictuels. Natixis peut fournir des services à un membre queleorique du groupe auquel appartient le destinataire de cette présentation ou à toute autre entité ou personne (tiers) engagée dans une transaction (pour son propre compte ou non) avec le destinataire de telle présentation ou un toirs, sans égard au fait que lestistis services, transactions ou actions puissent être préjudiciables au destinataire des informations ou à son groupe. Natixis peut aussi conserver pour son propre bénéfice toute rémunération ou tout profit associé. De plus, Natixis peut, de temps à autre, en vertu des types de relations décrites dans ce paragraphe ou d'autres relations, être en possession d'informations qui sont ou peuvent être déterminantes pour un instrument particulier, et qui peuvent ou non être publiquement disponibles ou connues de vous. Le fait de vous fournir un prix indicatif ou toute autre information relative à un quelconque instrument n'oblige pas Natixis à vous divulguer de telles informations connexes, qu'elles soient ou non confidentielles.

Les valeurs et sociétés citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site de Natixis à cette adresse : https://www.research.natixis.com/GlobalResearch/Web/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

Natixis est agréée en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et est soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des marchés financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation exercée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque — prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée de manière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi ou la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par Natixis Zweigniederlassung Deutschland ou sous sa responsabilité. Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréee par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONXOB (Commission Nacional dei Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONXOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis, négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé a l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de ce rapport qu'aux Major U.S. institutional investors au sens des règles de la SEC. Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque Major U.S. institutional investor qui reçoit ce document, s'engage à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque aux Etats-Unis. Natixis Securities Americas LLC, n'egociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'egociateur pour compte de quant à son contenu. Ce rapport a été élaboré et vérifie par des auteurs employée par Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC n'en participé d'aucune manière à l'élaboration de ce rapport et, en conséquence, ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Ce rapport a été élaboré et vérifie par des auteurs employées par Natixis, qui ne sont pas saut pour de la content de l'acceptation sur titre ou sur un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre représentant chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou par voie postale à l'adresses expondité la des sex durant et l'adresses en latie. sur le site Natixis à cette adresse : htt

Au Canada, Natixis mêne ses activités à travers Natixis Canada Branch, succursale supervisée et réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) au titre de succursale de banque étrangère (Annexe III — Prêt uniquement). Natixis Securities Americas LLC n'est pas un négociateur pour compte de tiers et pour compte propre enregistré dans une province canadienne, mais mêne ses activités en vertu de l'exemption s'appliquant aux courtiers et aux conseillers étrangers. NATIXIS n'est pas un négociateur pour compte de tiers et pour compte propre enregistré dans une province canadienne, mais mêne ses activités au Québec et en Ontario en vertu de l'exemption s'appliquant aux courtiers et aux conseillers étrangers. Toute opération sur titre ou autre offre, vente ou sollicitation sera structurée selon les dispositions de cette exemption.

Autxics Japan Securities Co., Ltd. (NJS) est un opérateur commercial d'instruments financiers (Director General of Kanto Local Finance Bureau (Kinsho) n° 2527) supervisé par la Financial Services Agency. NJS est membre de la Japan Securities Dealers Association et de la Type II Financial Instrument Firms Association. Ce document est strictement destiné aux investisseurs professionnels au sens de l'article 2.31 de la Financial Instruments and Exchange Act. Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce rapport reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce rapport n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du udes auteur(s) de ce document. JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS, ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENCENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT. Les opinions et avis personnels des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis,

ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. A Hong Kong, ce document est destiné exclusivement aux investisseurs professionnels au sens de la Securities and Futures Ordinance (Cap. 571) de Hong Kong et règlements afférents.

La filiale Natixis Singapour est réglementée par la Monetary Authority of Singapore. Ce document est destiné exclusivement aux Institutional Investors, Accredited Investors and Expert Invertors au sens de la section 4A de la Securities and Futures Act de Singapour.

En Chine continentale, les activités bancaires des succursales Natixis Shanghai et Natixis Beijing sont réglementées par la Commission chinoise de contrôle bancaire, la Bangue populaire de Chine et l'Administration nationale des changes. Ce Commission de régulation des marchés financiers), et de respecter la réglementation de la RPC y compris, sans s'y limiter, lac tommission chinoise de contrôle bancaire, la Banque populaire de Chine (RPC) d'obtenir les approbations, licences, contrôles et enregistrements requis auprès des autorités gouvernementales compétentes (y compris, sans s'y limiter, la Commission chinoise de contrôle bancaire, la Banque populaire de Chine (RPC) d'obtenir les approbations, licences, contrôles et enregistrements requis auprès des autorités gouvernementales compétentes (y compris, sans s'y limiter, la Commission chinoise de contrôle bancaire, la Banque populaire de Chine, l'Administration nationale des changes et la Commission de régulation des marchés financiers), et de respecter la réglementation de la RPC y compris, sans s'y limiter, tous les règlements relatifs au marché des changes et aux investissements étrangers.

A Taïwan, la filiale Natixis Taipei est réglementée par la Commission de contrôle financier de Taïwan. Ce document est exclusivement destiné aux investisseurs professionnels de Taïwan pour référence seulement.

En Corée du Sud, ce rapport de recherche est fourni gratuitement à titre de commodité seulement. Toutes les informations contenues dans ce document sont factuelles et ne traduisent pas l'opinion ou le jugement de Natixis. Elles ne peuvent pas être considérées comme une offre, une promotion, une sollicitation ou un conseil relatif à tout produit d'investissement qui y serait mentionné.

En Australie, Natixis possède la filiale en propriété exclusive Natixis Australia Pty Limited (NAPL). NAPL est enregistrée auprès de l'Australian Securities & Investments Commission et est détentrice d'une licence de services financiers australiens (n° 317114) qui lui permet d'offrir des services financiers à des clients « de gros » en Australie. Les détails concernant la licence de services financiers australiens sont fournis sur demande.

Natixis S.A. n'est pas un établissement de dépôt autorisé selon l'Australian Banking Act de 1959, et n'est pas réglementée par l'Australian Prudential Regulation Authority. Toute référence de ce document à des activités bancaires concerne les activités de Natixis hors du territoire australien.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Dubai Financial Services Authority (DFSA) pour l'exercice de ses activités au Dubai International Financial Centre (DIFC). Ce document n'est diffusé qu'aux clients professionnels au sens des règles de la DFSA; s'il ne possède pas cette qualification, le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

A Oman, Natixis ne possède aucune antenne ni représentation enregistrée, ne mène pas d'activités bancaires et n'offre pas de services financiers. En conséquence, Natixis n'est pas réglementée par la Banque centrale (CBO) ou l'Autorité des marchés de capitaux (CMA) d'Oman.

Ce document a été élaboré par Natixis.

Les informations contenues dans ce document sont exclusivement fournies à des fins de discussion et ne constituent pas une offre de titres à Oman au sens de la Loi sur les sociétés commerciales d'Oman (décret royal 4/74) ou de la Loi sur le marché des capitaux d'Oman (décret royal 80/98), ni une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres étrangers à Oman au sens de l'article 139 des Règlements exécutifs de la Loi sur le marché des capitaux d'Oman (décret royal 4/74) ou de la Loi sur le

Natixis ne sollicite pas de clients à Oman et n'accepte de transmettre dans ce pays des informations ou des documents décrivant des produits ou des services financiers qu'à la demande expresse des destinataires. En recevant ce document, la personne ou l'entité destinataire comprend, reconnaît et accepte que ce document n'a pas été approuvé par la CBO, la CMA ou toute autre autorité ou entité gouvernementale d'Oman.

Natixis s'interdit de commercialiser, d'offrir, de vendre ou de distribuer des produits ou services financiers ou de placement à Oman, et aucun titre, produit ou service financier ne pourra ni ne sera souscrit à Oman.

Aucun élément contenu dans ce document ne peut être assimilable à une prestation de conseil financier, juridique, fiscal, comptable ou autre sur le territoire d'Oman sous sa gouverne.

Au Qatar, les informations contenues dans ce document ont été rassemblées de bonne foi, avec toutes les précautions et l'attention raisonnables voulues. A notre connaissance, ces informations étaient justes au moment de leur publication et n'omettent pas de données accessibles par Natixis et déterminantes de l'exactitude des informations. Les opinions exprimées ici ont été élaborées de bonne foi à partir des faits disponibles au moment de leur conception.







